

CAPD du 22 mai 2017

Déclaration préliminaires: les syndicats s'inquiètent des annonces médiatiques sur les postes de Plus de maitres que de classes et sur la réorganisation des rythmes scolaires.

Le DASEN précise qu'il n'a aucune information à ce sujet pour le moment. En fonction des directives ministérielles, s'il y en a pour la rentrée, il veillera en priorité à l'équité territoriale, au bien des enfants puis à celui des personnels dans la limite des moyens dont il disposera.

Demandes de temps partiels:

Les demandes de temps partiels qui ne sont pas de droit n'ont pas encore été étudiées, le DASEN attend de connaître les besoins de services.

Postes adaptés:

Le DASEN a suivi les avis du médecin conseil.

Congés de formation professionnelle:

Sur les 7 demandes, 5 ont été validées. Le DASEN a priorisé les formations en lien avec le métier d'enseignant et apportant un plus à la fonction.

Mouvement:

- 558 participants
- 258 personnes obtiennent une mutation
- 200 personnes sont maintenues sur leur poste
- 100 personnes restent sans affectation
- 22 personnes bénéficiaient d'une priorité médicale, 17 obtiennent un poste
- 28 postes restent vacants à l'issue de la CAPD.

Cela représente 7 022 vœux

Pour toute information concernant les nominations n'hésitez pas à nous contacter.

Pour les personnes sans poste à ce jour, pensez à nous envoyer vos fiches de vœux avant la phase d'ajustement prévue les mardi 27 juin et jeudi 29 juin.